

AVIS DE COURSE

*Régate et Raid de 3P
CNEP Paimboeuf
catégorie 5C
27 et 28 Juin 2026, CNEP Paimboeuf*

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse en hélant.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après *11h* le *27/06/2026* à *CNE Paimboeuf*.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la *classe Fireball*

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

• pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

• pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état

de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à [CNEP Paimboeuf \(cnepaimboeuf@yahoo.fr\)](mailto:cnepaimboeuf@yahoo.fr) jusqu'au **26/06/2026**.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne (à privilégier) :

<https://www.payasso.fr/regate-3P/inscription>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Droits d'inscription (*Les 2 jours*):

jusqu'au **13/06/2026 Fireball 60€** après le **13/06/2026 Fireball 70€**

L'inscription 2 jours inclut :

- Participation aux manches et Raid
- 2 repas le samedi soir
- 2 sandwichs et 2 boissons à l'arrivée le dimanche

Droits d'inscription au raid le dimanche:

jusqu'au **13/06/2026 Fireball 25€** après le **13/06/2026 Fireball 30€**

L'inscription une journée inclut :

- Participation au Raid
- 2 sandwichs et 2 boissons à l'arrivée le dimanche

5.2 Autres tarifs :

Pique-nique pour le samedi midi : 5€ / personne

Repas Samedi Soir (A partir de 14 ans): 18€ / personne

Repas Samedi Soir (Enfant moins de 14 ans) : 12€ / personne

6 PUBLICITÉ

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Date

27/06/2026 - 10h à 12h

28/06/2026 - 9h à 10h30

7.2 Jours de course :

Date

[27/06/2026](#) Courses (Parcours construits)

[28/06/2026](#) Raid

7.3 Nombre de courses :

Classe: *Fireball*, Nombre maximum de Courses: *6 (Raid compris)*, Maximum de courses le samedi: *5*

7.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14h pour le 27/06/2026 et à 11h pour le 28/06/2026

7.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait *après 13h*.

8 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

8.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9 LIEU

L'Annexe 1 à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.

10 LES PARCOURS

2 types de parcours :

- Parcours construit (samedi) : type banane et/ou triangle
- Parcours raid (dimanche) : raid entre Paimboeuf et le pont de Saint-Nazaire. (aller-retour)
Pour ce parcours, la flotte ne pourra pas passer au sud du Banc de Bilho.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de

sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

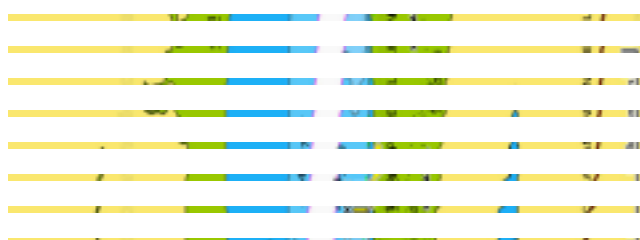
15 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : *remise de prix à chaque participant*

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *CNEP Paimboeuf* : cnepaimboeuf@yahoo.fr

ANNEXE 1 : zone de course



posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>